

2ème RALLYE VHC des TROIS CHATEAUX

Coupe de FRANCE VHC

18 & 19 juin 2011



Règlement

E.LECLERC



L'auto
E.LECLERC
Saint Laurent Les Tours



brico
E.LECLERC



Rétra ASSURANCES
www.retroassur.com



SIBACOM
IMMOBILIER / GESTION
04 . 42 . 92 . 88 . 42



Contrôle Technique LACOSTE

LOT
CONSEIL GÉNÉRAL

Avec le concours des communes de :

SAINT-CÉRÉ

ST-LAURENT-LES-TOURS

FRAYSSINHES

LATOUILLE-LENTILLAC

LACAM-D'OURCET

BRETENOUX

TEYSSIEU

BELMONT-BRETENOUX

CORNAC



REGLEMENT PARTICULIER DU 2^{ème} RALLYE VHC Des TROIS CHATEAUX 18 & 19 JUIN 2011

Complète le règlement standard des Rallyes FFSA

PROGRAMME

Parution du règlement	➔ Samedi 07 Mai 2011.
Ouverture des engagements	➔ Samedi 07 Mai 2011.
Clôture des engagements	➔ Lundi 06 Juin à minuit.
Parution du Carnet d'Itinéraire	➔ Dimanche 05 Juin 2011.
Vérifications Administratives	➔ Samedi 18 Juin de 07h00 à 12h00 Usine SERMATI ZI de Pommiers à Saint – Céré.
Vérifications Techniques	➔ Samedi 18 Juin de 07h15 à 12h15 Usine SERMATI ZI de Pommiers à Saint – Céré.
1 ^{ère} réunion du collège des commissaires sportifs	➔ Samedi 18 Juin 12h30 à Maison Lascabanes.
Publication des équipages admis au départ	➔ Samedi 18 Juin 12h40 au PARC FERME « Saint –Céré ».
Ordre et heures de départ de la 1 ^{ère} Etape	➔ Sortie PARC FERME « Saint –Céré » à 12h50.
Arrivée de la 1 ^{ère} étape le 18/06/11	➔ PARC FERME « Saint –Céré » à 19h48.
Publication des résultats partiels le 18/06/11	➔ PARC FERME « Saint –Céré » à 22h00.
Ordre et heures de départ de la 2 ^{ème} Etape	➔ Sortie PARC FERME « Saint –Céré » à 08h00.
Arrivée finale du rallye le 19/06/11	➔ PARC FERME FINAL « Saint –Céré » à 15h41.
Vérifications finales	➔ Garage VOLKSWAGEN à Saint – Céré.
Classement Final Provisoire le 19/06/11	➔ PARC FERME FINAL « Saint –Céré » 30' MAXI après l'entrée de la dernière voiture en parc.
Remise des prix le 19/06/11	➔ à 18h30 a la Salle polyvalente de Saint – Céré.

Article 1 : organisation

Organisateur Administratif : A.S.A.CASTINE. L'Association Sportive Automobile CASTINE, organise les 18 & 19 Juin 2011, une épreuve de doublure, dénommée :

« 2^{ème} RALLYE VHC des TROIS CHATEAUX »

Cette épreuve sera disputée conformément au code sportif international, aux règlements sportifs de la FFSA et au présent règlement auxquels tous les concurrents s'engagent à se soumettre par le fait de leur inscription.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA sous le numéro :

108 en date du 05/04/2011

Comité d'organisation

Président : Dominique LASSUS

Adresse : 9 rue Victor Hugo 46 130 BIARS SUR CERE

Tél : 05.65.38.69.89 – Portable : 06.22.73.83.34

Courriel : lassus.dominique@aliceadsl.fr

Secrétariat : Même adresse

Membres

Marion CLEDEL, Stéphane DEVEZ, Vincent FOUNANTY, Sébastien JACQUET, Vincent LACOSTE, Chantal LASSUS, Thierry ORGUES, Roland SOUILHOL, et tous les membres de l'écurie des 1000 tours

Organisateur Technique : Dominique LASSUS , 9, rue Victor Hugo 46130 BIARS sur CERE

Permanence du rallye Mêmes adresse que ci-dessus jusqu'au 05/06/2010

Et à Maison Lascabanes 44 faubourg Lascabanes 46400 Saint Céré pendant la durée du rallye.

1.1 OFFICIELS DE L'EPREUVE

NOMS

N° LICENCE

Directeur de Course	➤ Max KUHN	11079
Directeurs de Course Adjoints	➤ Jean Paul POCHON	1793
	➤ Marcel CONSTANS	7299
Président du Collège des Commissaires Sportifs	➤ René METGE	1463
Membres du Collège des Commissaires Sportifs	➤ Jacques COURMONTAGNE	11849
	➤ Roland THEROND	7297
	➤ Max DECARPENTRIE	3433
	➤ Michel BOUIN	150063
Commissaire Technique Responsable	➤ Jean-Louis BOSC	14848
Commissaires Techniques	➤ Yves PERIE	54790
	➤ Jean Claude MARTY	32003
	➤ André MOMMAYOU	12924
	➤ Jean Claude DUSSOUBS	51192
Commissaires Sportifs Relations Concurrents	➤ Catherine PASTOREK	15145
	➤ Fabien PASCAL	154264
C.Sportif Responsable Parc d' Assistance	➤ Xavier VAUCIEUX	32991
Directeurs de Courses Délégués aux ES	➤ Guy TRONCAL	1056
	➤ Jean GUITARD	23307
	➤ Guy ANDRIEU	144925
	➤ Philippe MARTINEZ-MATEOS	53357
	➤ Laurent TEILLARD	10182
Juges de Faits	➤ Jacques FRAUZIOL	86393
	➤ Michel BLANC	20772
Chronométrateurs	➤ Michel DELL'OSA	8671
	➤ Michel CALMELS	190760
	➤ Lorélla MARTINEZ-MATEOS	57956
	➤ Jean Christophe PIERRE	10896
Commissaire Général &		
Chargé des relations Presse	➤ Dominique LASSUS	30953
Chargé de la Vérification de la Publicité	➤ Fabien PASCAL	154264
Médecin Chef	➤ Dr DEBREUX Médecin du SAMU 46	
Responsable Liaisons Radio	➤ Christian JAU	

1.2 ELIGIBILITE

Le « 2^{ème} RALLYE VHC des TROIS CHATEAUX » compte pour :

- Coupe de France VHC coefficient : 1
- Challenge des Commissaires du Comité Régional Midi-Pyrénées et Martinique du Sport Automobile.
- Challenge de l'ASA Castine.
- Challenge de l'ASA Route D'Argent.
- Challenge VHC des Terroirs.

1.3 VERIFICATION

_ Les équipages engagés recevront avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications qui auront lieu le Samedi 18 Juin 2011.

_ Vérifications Administratives : Usine SERMATI ZI de Pommiers à Saint-Céré de 07h00 à 12h00.

_ Vérifications Techniques : Usine SERMATI ZI de Pommiers à Saint-Céré de 07h15 à 12h15.

Les vérifications finales seront effectuées au garage « Volkswagen » à SAINT CERE, dont l'adresse est :
401, avenue Anatole de Monzie 46 400 SAINT CERE

Taux horaire : 45 € TTC l'heure.

Article 2 : ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

Article 3 : CONCURRENTS et PILOTES

3.1 DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

Toute personne qui désire participer au 2^{ème} **RALLYE VHC des TROIS CHATEAUX** doit adresser à l'organisateur du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée et le versement des droits d'engagement, avant le **Lundi 06 Juin 2011 MINUIT** à l'adresse suivante :

ASA CASTINE
Chez Monsieur Dominique LASSUS
9, rue Victor Hugo
46 130 BIARS SUR CERE

Le nombre des engagés est fixé à 40 Voitures maximum.

3.1.1 : Concurrents Admis : Conforme au règlement standard FFSA

3.1.2 : Les droits d'engagement sont fixés à :

a) VHC avec la publicité facultative des organisateurs : **400 EUROS**

b) VHC sans la publicité facultative des organisateurs : **800 EUROS**

3.1.3 : La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement (chèque à l'ordre d'ASA CASTINE)

3.2 EQUIPAGES

Conforme au règlement standard FFSA

3.3 ORDRE DE DEPART

Le départ du premier concurrent VHC sera donné le Samedi 19 Juin à 12h50.

Le dernier concurrent VHC bénéficiera d'un écart de 20 minutes avec le premier concurrent National Moderne.

Article 4 : VOITURES AUTORISEES

4.1 VOITURES AUTORISEES

Conforme au règlement standard FFSA

4.2 PNEUMATIQUES

Conforme au règlement standard FFSA

4.3 LIMITATION DE CHANGEMENT DE PIECES

Conforme au règlement standard FFSA

4.4 ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA

L'assistance est obligatoire au Parc d'Assistance dans l'île de la Bourgnatelle à BRETENOUX et STRICTEMENT INTERDITE AILLEURS.

Toute infraction constatée à cette règle entraînera la mise hors course.

Article 5 : PUBLICITE

La publicité obligatoire sera communiquée par un additif au présent règlement particulier.

Article 6 : SITES et INFRASTRUCTURES

6.1 DESCRIPTION

Le « 2^{ème} RALLYE VHC des TROIS CHATEAUX » représente un parcours de 312.300 Km. Il est divisé en 2 étapes et 7 sections. Il comporte 13 épreuves spéciales d'une longueur totale de 118.200 Km.

Les épreuves spéciales sont :

ES (FRAYSSINHES) 4.900 Km à parcourir 3 fois. Soit $4.900 \times 3 = 14.700$ Km

ES (BELMONT) 6.000 Km à parcourir 3 fois. Soit $6.000 \times 3 = 18.000$ Km

ES (LATOUILLE / LACAM D'OURCET) 11.100 Km à parcourir 3 fois. Soit $11.100 \times 3 = 33.300$ Km

ES (TEYSSIEU / CRAYSSAC) 17.000 Km à parcourir 3 fois. Soit $17.000 \times 3 = 51.000$ Km

ES SPECTACLE (ACTIPOLE des TOURS) 1.200 Km à parcourir 1 fois. Cette ES est **OBLIGATOIRE** mais ne compte pas pour le classement final.

Les épreuves chronométrées représentent **38.42 %** du kilométrage total.

L'itinéraire figure en annexe 1 à ce règlement particulier.

6.2 RECONNAISSANCES

Les reconnaissances devront s'effectuer dans le cadre de la réglementation FFSA et du respect du Code de la Route, sur route ouverte.

Conformément à la réglementation, les reconnaissances auront lieu les : **DIMANCHE 05, SAMEDI 11, DIMANCHE 12 JUIN & VENDREDI 17 JUIN 2011 de 9h00 à 12h00 et 13h30 à 20h00.**

Le nombre de passages est strictement limité à 3 maximums et des contrôles seront effectués.

Voir Annexe 2

6.3 CARNET DE CONTROLE

Conforme au règlement standard FFSA

6.4 CIRCULATION

Conforme au règlement standard FFSA

Article 7: DEROULEMENT de L'EPREUVE

7.1 DEPART

Conforme au règlement standard FFSA

7.2 DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Les signes distinctifs des commissaires sont :

- Commissaires de route : Brassard rouge
- Chef de poste : Brassard jaune

7.3 CONTROLES DES PASSAGE(CP) CONTROLES HORAIRES(CH) EXCLUSION

Conforme au règlement standard FFSA

7.4 CONTROLES DE REGROUPEMENT

Conforme au règlement standard FFSA

7.5 EPREUVES SPECIALES (ES)

Conforme au règlement standard FFSA

7.6 PARS FERME

Conforme au règlement standard FFSA

Article 8 : RECLAMATIONS – APPELS

Conforme au règlement standard FFSA

Article 9 : CLASSEMENT

Conforme au règlement standard FFSA

Le classement final provisoire sera affiché à 17h00 ou **30 minutes** après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé le dimanche 19 Juin au panneau officiel du Parc Fermé de SAINT – CERE.

30 minutes après le classement devient **définitif**.

Article 10 : COUPES

10.1 PRIX EN COUPES

Coupes et Produits du terroir à tous les participants

Il n'y aura pas de dotation en prix.

Les coupes ne seront pas cumulables et ne seront distribuées qu'aux équipages présents à la remise des prix.

La remise des prix se déroulera le **DIMANCHE 19 JUIN 2011**, à 18 h30, à la salle polyvalente, Avenue Jean Moulierat à SAINT – CERE.

ANNEXE 2 :

6.2. RECONNAISSANCES

- 6.2.1** Dans tous les rallyes asphaltes, dans le but de limiter les nuisances, les concurrents et équipages auront l'obligation de respecter au cours des reconnaissances le code de la route (notamment la vitesse et le bruit)
- 6.2.2** Voitures
- ▶ Voitures de séries
 - ▶ Pneus de série homologués route (tout pneu de compétition est interdit)
 - ▶ Autocollant avec la mention « Reconnaissance » et un numéro d'ordre.
- 6.2.3** Equipements
- ▶ Autorisation de 2 phares additionnels au maximum
 - ▶ Autorisation d'un appareil de mesure (trip master)
 - ▶ Autorisation d'un lecteur de carte
 - ▶ Interdiction du casque et des écouteurs
 - ▶ Autres équipements additionnels interdits.
- 6.2.4** L'organisateur aura l'obligation d'effectuer des contrôles. La méthode sera libre, mais un rapport Spécifique sur les voitures contrôlées devra être joint au rapport de clôture.
L'organisateur transmettra au Directeur de Course pour application de sanctions :
- ▶ 1^{ère} infraction : 20 secondes, 1 minute, 3 minutes, selon gravité.
 - ▶ 2^{ème} infraction : interdiction de prendre le départ.
- Ces pénalisations seront infligées par le Directeur de Course, dès le début des vérifications. Au cas où, sur réclamation faite par le concurrent intéressé auprès des Commissaires Sportifs, celui-ci confirmerait cette pénalité, l'appel formé contre la décision du Collège des Commissaires Sportifs ne pourra, en aucun cas, avoir un effet suspensif.
- 6.2.5** Durée :
- Dans les rallyes nationaux et internationaux, la durée des reconnaissances sera limitée à 4 jours par le règlement particulier, pour tous les pilotes (pilotes prioritaires inclus). Ces jours devront obligatoirement se terminer, au plus tard, la veille des vérifications. L'organisateur aura obligation d'effectuer des contrôles.
- Sanctions :
- ▶ 1^{ère} infraction : 5 minutes,
 - ▶ 2^{ème} infraction dans les 12 mois : interdiction de prendre le départ et transmission du dossier à la commission de Discipline de la F.F.S.A.

Les CARNETS D'ITINERAIRE **(Road-Books)**

Sont à retirer à compter du 05/06/11 au « Café MAURY »
Place de la République
à SAINT - CERE.

Les reconnaissances seront **EXCLUSIVEMENT** autorisées les **05, 11, 12 et 17 Juin** de **9h00 à 20h00**, avec obligation d'apposer sur le pare-brise, l'autocollant fourni par l'organisateur.

Le nombre maximum de passage est fixé à 3 (Trois).

NOTE IMPORTANTE

A L'ATTENTION DES CONCURRENTS

C'est grâce à la compréhension des Riverains et des Municipalités des Communes traversées par le Rallye que l'ASA CASTINE à pu organiser et organisera encore cette année le Rallye des Trois Châteaux.

C'est cependant grâce à votre sportivité et par votre **Attitude Responsable** que vous adopterez lors des RECONNAISSANCES du parcours, que la pérennité de l'épreuve pourra être assurée.

Nous vous demandons de **RESPECTER LE CODE DE LA ROUTE**, afin de préserver la sécurité et la tranquillité des populations et des villages qui vous accueillent, et de suivre scrupuleusement les limitations de vitesse et les horaires réglementés sur des **ROUTES FREQUENTEES PAR DES ENFANTS**, et par des Véhicules Agricoles.

EN ACCORD AVEC LES SERVICES PREFECTORAUX ET DE LA GENDARMERIE, LA REGLEMENTATION SUIVANTE SERA APPLIQUEE :

Reconnaitances Autorisées de : 09h00 à 12h00
13h30 à 20h00

Limitation de Vitesse : 50 Km/h sur les Epreuves Spéciales
30 Km/h dans les Agglomérations

De nombreux contrôles « RADARS » seront effectués. En sus des procès verbaux éventuels, des sanctions sportives pouvant aller jusqu'au refus de départ sanctionneront les contrevenants sans qu'ils puissent prétendre à un quelconque remboursement des droits d'engagements.

Afin de limiter la gêne des riverains, il vous est demandé conformément à la réglementation en vigueur de **limiter la période des reconnaissances aux dates prévues à l'article 6.2 du présent règlement, soit :**

Les 05.11.12.et 17 Juin 2011

Il vous est également demandé de veiller à ce qu'aucune dégradation ne soit apportée à l'environnement.

Nous comptons sur votre sportivité, votre courtoisie, de votre comportement responsable dépend l'avenir des RALLYES.

Le Comité d'Organisation vous souhaite un agréable
14^{ème} RALLYE des TROIS CHATEAUX et 2^{ème} RALLYE VHC, et vous remercie par avance de votre compréhension et de votre sportivité.

Plan de situation

